

emmanuel joyeux

12/05/24 14:59

## enquête publique - Desserte de Luçon

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

---

A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Monsieur,

Nous nous permettons de vous transmettre ces points d'observation sur le sujet cité en objet.

Même si nous comprenons pleinement les nuisances occasionnées par la RD137 sur la rue nationale dans le centre de Sainte Gemme, le projet nous paraît disproportionné (financièrement et techniquement) par rapport aux objectifs attendus. En effet, il ne réduira en rien le congestionnement de l'axe lors des périodes d'affluence mais il le déplacera tout en fragilisant voire compromettant la pérennité des commerces de Sainte-Gemme la Plaine dépendant de ce trafic routier. Quel est le bénéfice pour les habitants de la commune ? Ne serait -ce pas plutôt souhaitable de repenser la circulation des transports à l'échelle inter-régionale (transport collectif, aménagement des routes existantes...)?

Alors que l'actualité nous alerte sur les risques liées à l'imperméabilisation des sols, et à la disparition des terres agricoles, il conviendrait, de notre point de vue, de faire avec l'existant en l'améliorant, et le sécurisant, plutôt que d'aller consommer et artificialiser de nouveaux espaces.

Enfin, le dossier ne précise pas l'origine des remblais (on parle de 235 000 m<sup>3</sup> ! – cf 5.1 de l'avis de l'autorité environnementale). Or, dans les discussions locales, il semble qu'une zone de prélèvement soit prévue au niveau du Mureau, sans qu'aucune confirmation officielle ne soit faite à ce stade. Étant directement concernés, si ce choix était confirmé, il nous aurait paru nécessaire d'inclure cette zone dans le périmètre d'étude et de préciser les autorisations juridiques nécessaires (notamment lié au code minier – création de carrière ?). Et quid de la concertation des habitants, de la prise en compte de la présence sur cette zone d'espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive CE 79/409, des modalités d'accès et de circulation...?

Vous remerciant de prendre en considération ces éléments, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Emmanuel JOYEUX / Pascale MACE

85400 SAINTE-GEMME LA PLAINE